

ÉTUDE DE RÉVISION « ALLEGÉE » n°2 DU PLU
D'ARNOUVILLE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'EXAMEN
CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES**

26 janvier 2024

Liste des présents :

Ville d'Arnouville :

M. Christophe ALTOUNIAN, Adjoint délégué à l'Aménagement, à l'Urbanisme et au Cadre de Vie

Mme Anne LESUR, directrice générale des services

Mme Anne-Laure SILVI, directrice adjointe en charge de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Cadre de Vie

Personnes Publiques Associées

En présentiel

M. Stéphane HECHICHE – Directeur Adjoint de l'Urbanisme Département Aménagement – Commune de Sarcelles

En visio

Mme Céline VAUTROT – Chargée de projet en planification territoriale SUAD/PU – Direction Départementale du Val d'Oise

Mme Caroline GARRIDO – Chargée de projet planification territoriale SUAD/PU – Direction Départementale du Val d'Oise

Mme Adeline LEMARCHAL – Chargée de mission SCOT - Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Mme Cindy SCHROEDER - Chargée de Mission Aménagement et Urbanisme, Direction des Territoires et de l'Habitat – Conseil Départemental du Val d'Oise

Mme Julie BERNICOT - Responsable Service Urbanisme et Milieu Naturel – Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

Absents excusés

M. Pascal SIXT – Service Territoires – Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France

Mme Laëtitia BIZEUL DELALANDE – Chargée d'étude commerce – Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise

Mme Aline GIRARD – Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer - SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Mme Anne CHOBERT - Chargée de projet Suivi des documents d'urbanisme - Direction Prospective, Études et JOP / Département Études et PDUIF – Ile-de-France Mobilités



DACV-D24-00627

Absents

Communes de Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Gonesse, Bonneuil-en-France, Région Île-de-France, Chambre des Métiers, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Val d'Oise, Sigidurs

Bureau d'études

Mme Karine RUELLAND – Présidente Architecte - Agence KR
M. Théo HUET – Stagiaire – Agence KR

La réunion d'examen conjoint a pour objet de prendre en compte l'avis des Personnes Publiques Associées sur le projet de révision « allégée » n°2 du PLU d'Arnouville arrêté par délibération du conseil municipal le 18 décembre 2023. Le dossier a été transmis préalablement aux PPA. La réunion se passe à la fois en présentiel et en visio-conférence.

Le présent compte rendu tient lieu de procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des PPA.

Début de réunion 14h15

Après un tour de table de présentation des participants, Madame Anne-Laure SILVI donne la parole à l'Agence KR pour la présentation du dossier de cette révision « allégée ».

Madame Karine RUELLAND rappelle que l'objet de la révision « allégée » est de supprimer quelques protections au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme, arbres d'alignement ou espaces paysagers protégés, pour permettre la réalisation de projets d'intérêt général, tels que la mise en place d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et l'extension d'une école maternelle notamment et de rectifier quelques erreurs graphiques relatives à ces protections. Ces changements ne remettent pas en cause les orientations du PADD.

Le dossier a été transmis avec le formulaire d'examen au cas par cas à l'Autorité Environnementale dont l'avis conforme ne soumet pas la procédure de révision « allégée » n°2 à évaluation environnementale. L'avis conforme sera joint au dossier d'enquête publique.

Madame Karine RUELLAND présente ensuite une à une les protections supprimées et les protections ajoutées et expose leur justification.

Les questions et remarques des PPA sont les suivantes :

La Commune donne la parole aux personnes publiques associées qui trouvent la présentation claire et n'ont pas de remarque.

Madame Karine RUELLAND souligne que la commune d'Arnouville a reçu un courriel du SAGE Croult Enghien Vieille Mer qui constate que le PLU ne prend pas en compte le nouveau SAGE de 2020. La procédure de révision « allégée » ne pouvant avoir qu'un seul objet, il n'était pas possible de modifier le PLU sur ce point.

Madame Anne-Laure SILVI rappelle que la commune a lancé une nouvelle procédure de modification de son PLU, la modification n°3, qui prendra en compte les nouvelles dispositions du SAGE.

Madame Anne-Laure SILVI rappelle que la procédure de révision « allégée » a fait l'objet d'une large concertation de la population, notamment une réunion publique qui s'est tenue le 14 novembre 2023, dont le bilan a été tiré lors de l'arrêt du projet par délibération du conseil municipal le 18 décembre 2023.

L'enquête publique, d'une durée de 15 jours, aura lieu en mars 2024. Le procès-verbal de la présente réunion d'examen conjoint sera joint au dossier d'enquête publique.

Monsieur Christophe ALTOUNIAN et Madame Anne-Laure SILVI remercient les participants.

La séance est close à 14h45.

Le 22 février 2024

Christophe ALTOUNIAN
Adjoint au Maire délégué à l'aménagement,
à l'urbanisme et au cadre de vie

